

NEUILLY INFOS EN BREF...



Neuilly-en-Vexin, mars 2019

Madame, Monsieur, bonjour,

Veillez trouver ci-dessous quelques informations.

Fibre optique

Nous vous informons qu'un forum opérateur Fibre est organisé par Val d'Oise FIBRE le **mercredi 20 mars** dans la salle polyvalente/mairie à **HARAVILLIERS** de 16h00 à 20h00 en présence des opérateurs.

Les équipes Val d'Oise Fibre seront également présentes pour vous expliquer les modalités d'installation de la fibre dans les logements, vous présenter les avantages de la fibre optique, et vous informer sur le projet fibre VORTEX déployé sur notre commune.

Vous trouverez joint une brochure décrivant la fibre.

Limitation de vitesse

Important à compter du 30 mars 2019.

La vitesse sur toutes les routes/rues de la commune à savoir la RD 28 (grande rue), la RD 188 (du Heaulme vers Chars) ainsi que les rues communales sera **limitée à 30 km/h**

Arrêté 2018-06 du 21 novembre 2018.

Enfouissement des réseaux

Les travaux dans la Grande rue et la rue du Clos Rose/Fontaine aux pigeons se poursuivent.

Les derniers raccordements riverains se feront avant la fin mars ainsi que les réglages sur certains des candélabres.

Déchets

Nous vous rappelons que le brûlage de déchets (végétaux, bois, etc.) est **FORMELLEMENT** interdit.

Se débarrasser de ses déchets encombrants dans la nature est interdit, ces dépôts sauvages polluent les sols, les eaux et dégradent le paysage.

La propreté de l'environnement est l'affaire de tous.

La déchetterie de Marines est équipée pour recevoir les déchets, voir le site du SMIRTOM : www.smirtomduvexin.net pour les horaires d'ouverture et toute autre information.

Aéroport Roissy/Charles de Gaulle

Documents consultables en mairie sur le projet de terminal T4

Pour participer à la concertation sur internet:

<https://terminal4-cdg.groupeadp.fr/exprimez-vous-2/exprimez-vous/>

Inscription liste électorale

Pour les élections européennes du 26 mai 2019, il est encore possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars.

Inscription aux heures d'ouverture de la mairie : le lundi de 17h00 à 18h00, exceptionnellement le samedi 30 mars de 10h00 à 12h00.

Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Cordialement,

Le Maire,

André Trotet